

LES ESPACES FONCTIONNELS : nouveau référentiel de la gestion durable des ressources ?

Stéphane Nahrath¹, Frédéric Varone² et Jean-David Gerber³ ¹Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB), Case postale 4176, CH-1950 Sion 4, stephane.nahrath@iukb.ch, ²Département de science politique, Université de Genève, UNIMAIL, 40 Bvd du Pont-d’Arve, CH-1211 Genève 4, frederic.varone@unige.ch, ³Department of Environmental Science, Policy, and Management (ESPM), 137 Mulford Hall MC 3114, University of California, Berkeley, California 94720, jean-david.gerber@nature.berkeley.edu

Résumé : Depuis une vingtaine d’années, notamment sous la pression des impératifs de la durabilité, on assiste à l’émergence de nouvelles formes de régulation des rapports entre les sociétés et leur environnement et, plus précisément, des usages sociaux des ressources naturelles. Ces nouveaux modes de régulation, empiriquement observables, sont caractérisés par un mouvement conjoint de ré-articulation des logiques sectorielles, de redéfinition des périmètres territoriaux et des échelles de régulation pertinents, ainsi que de redéfinition et de redistribution des droits d’usage sur les ressources. Cet article se donne pour objectif d’identifier et de documenter ces différentes modalités de remise en cause des logiques existantes (secteurs, territoires institutionnels et droits de propriété) de l’action publique, puis de proposer le concept d’*espace fonctionnel* comme outil analytique permettant de rendre compte des phénomènes de formatages alternatifs de l’action publique d’une part, et comme référentiel qui pourrait sous-tendre un nouveau *pilotage politique* de l’action publique en faveur de la durabilité d’autre part.

Mots-clés : espace fonctionnel, droit de propriété, politique sectorielle, territoire institutionnel, action publique, durabilité

Abstract: Since 20 years or so, we assist, mainly under the pressure of sustainability imperatives, to the emergence of new political regulations of the relations between the societies and their environment and more precisely of the social uses of natural resources. These new modes of regulation, empirically noticeable, are characterised by a joint movement of rearticulating sector-specific policy logics, redefining territorial perimeters and pertinent regulation scales as well as of redefining and redistributing resources use rights. This article has for objective to identify and document these different modalities of questioning the existing logics (sectors, institutional territories and property rights) of the public action, then to propose the concept of *functional space* as an analytical tool allowing to account for alternative formatting of the public action on the one hand and as conceptual framework which could underlie a new political steering of the public action in favour of sustainability on the other hand.

Keywords: functional space, property rights, sector-specific policy, sector, institutional territory, public action, sustainability

Introduction

L’analyse des politiques publiques tend, aussi bien dans le monde francophone (Jobert et Muller, 1987) que dans la littérature anglo-saxonne (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993), à concevoir l’action publique dans une perspective essentiellement *sectorielle*. Ce découpage se trouve être la conséquence directe du processus historique de division du travail et de spécialisation des activités productrices en secteurs ou en systèmes socioprofessionnels qui caractérise les sociétés industrialisées (Durkheim, 1996 [1893], Easton, 1965; Offe, 1972). À cette division sectorielle de la société et de ses représentants associatifs, ainsi que de l’État et de ses structures administratives, s’ajoute indéniablement une seconde division, territoriale celle-ci (Weber, 1971). Historiquement, l’approche sectorielle a réglé la question de la « contingence territoriale » de l’État, c’est-à-dire de la territorialisation des politiques publiques, en reprenant à son compte les approches institutionnelles et politiques classiques,

qui se fondent sur le principe de l’organisation spatialisée de la puissance publique. Le formatage des politiques publiques mises en œuvre et, en amont, la définition des problèmes publics qu’elles cherchent à résoudre, résultent *in fine* d’un double découpage, sectoriel et territorial.

Si cette conceptualisation de l’action publique et de ses domaines d’intervention a démontré une pertinence certaine pour rendre compte des réalités sociales, politiques et institutionnelles des États nations, force est cependant de constater que nombre de secteurs de l’action étatique et, en premier lieu, les politiques dites « à incidences spatiales » comme par exemple les politiques de l’environnement, de lutte contre les risques, des transports ou d’aménagement du territoire (Terribilini et Varone, 2004 ; Knoepfel et Nahrath, 2007), ont plus de peine à entrer dans ce découpage sectoriel et territorial du monde (Lascombes, 1994 ; Muller, 1990). Et ce, notamment en raison du fait que les périmètres des problèmes publics autour desquels se cristallisent